

## **ENTENTE DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION**

**Delson, le 11 juillet 2017** – Le regroupement des OMH est une obligation légale prévue dans la Loi 83. Le gouvernement souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de manière volontaire, en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec tous les acteurs concernés.

C'est pourquoi, en décembre 2016, le conseil municipal adoptait la résolution n° 550-16 pour recommander auprès de la Société d'habitation du Québec le regroupement des OMH de Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Sainte-Catherine afin de renforcer le réseau et le rendre plus efficace.

Afin de permettre le regroupement des OMH des 5 villes, le contenu de l'entente de regroupement devait être soumis aux municipalités concernées pour approbation.

C'est chose faite à Delson puisque le Conseil a adopté la résolution n° 282-17 lors de l'assemblée ordinaire du 11 juillet 2017 adoptant les termes de l'entente de regroupement entre les OMH de Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Sainte-Catherine.

- 30 -

*Pour de plus amples informations :*  
Service des communications  
450 632-1050, poste 3500